



BARÈME DES HONORAIRES

Applicable au 1er Octobre 2026 - Prix TTC - TVA 20% incluse

◇ Transaction • Vente

honoraires à la charge du vendeur

Moins de 125 000 €	5 000 €
De 125 001 € à 500 000 €	4,00 %
Au-delà de 250 000 €	3,00 %

◇ Location • Habitation

Gestion locative courante	6,00 %
État des lieux	3,03 €/m ² habitables

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail locataire

- ◇ **12,10 €/m² habitables en zone dite "très tendue" au sens du décret n° 2013-392 du 10 mai 2013.**
- ◇ **10,09 €/m² habitables en zone dite "très tendue".**
- ◇ **8,07 €/m² habitables en zone dite "très tendue".**

Contitution de dossier de contentieux	150 €/heure
Constitution de dossier sinistre	150 €/heure
Assistance devant intance judiciaire	150 €/heure
Assistance représentation logement neuf	150 €/heure
Représentation à toute expertise d'assurance	150 €/heure
Représentation du Mandant en AG de copropriété	120 €/heure
Rédaction d'un avenant au bail par demande locataire	250 € locataire
Renouvellement d'un bail	250 €
Frais postaux	150 €/heure
Suivi travaux de rénovation	Frais réels sur justificatif